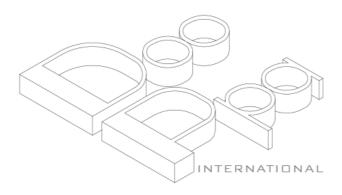
Contrat de construction



Cadre du présent contrat Le présent contrat est réalisé dans le cadre du projet ______ initié par Dooppa International. Le présent contrat définit les règles du marché et fixe les responsabilités réciproques des deux parties.

Nom des travaux : La rénovation partielle (dans le 15^{ème} arrondissement) Contenu des travaux : le contenu du devis concerté

1. les travaux se contient tout le contenu du devis concerté.
2. Si le client commande les travaux qui ne sont pas dans le devis,
il faut d'abord rédiger le devis avant d'effectuer.

Montant des travaux : Vingt-cinq mille sept cent soixante-neuf (TTC)

Lieu des travaux:

Article 1^{er}: Montant des travaux

Le montant des travaux sera 25 769 € (TTC).

Article 2: Paiement

 \ll A \gg doit effectuer le paiement de manière approfondie sur la base d'une confiance réciproque pour l'avancement fluid et le respect des délais des travaux. Le mode de paiement du prix de construction est le suivant.

Premier paiement (50%): Acompte (le _ _ / 07 / 2022) (12 884,50 €) Deuxième paiement (30%): Acompte intermédiaire (le _ _ / 08 / 2022)(7 730,70 €) Troisième paiement (20%): Solde (le _ _ / 09 / 2022) (5 153,80 €)

Article 3: Autorisation

Tous les droits sur les installations des travaux sont détenus par \ll B \gg jusqu'à l'autorisation de l'achèvement des travaux et sont transférés à \ll A \gg après le paiement du solde.

Article 4 : Période des travaux

La période des travaux est de 45jours(sauf le week-end) à compter de la date du contrat.

(Le 25 / 07 / 2022 à le 23 / 09 / 2022)

Cependant, dans les cas suivants, la période des travaux peut être modifiée sous consultation réciproque entre \ll A \gg et \ll B \gg

- 1. En cas de catastrophe naturelle ou de cause équivalente.
- 2. En cas de changement de plan ou de contenu des travaux supplémentaire de $\ll A \gg$.
- 3. En cas de non-paiement des travaux par $\ll A \gg$.

Article 5 : Conception - Nous nous sommes confirmés réciproquement que les dispositions ne s'appliquent pas au contenu de ces travaux.

 \ll A \gg et \ll B \gg décident de la conception en étroite consultation et \ll A \gg confie à \ll B \gg le design de la conception et la fabrication.

Article 6: Modification de conception et la reconstruction

Le montant excédentaire (par exemples, le montant de modifications, ajouts, reconstruction etc) à cause des modifications de conception de \ll A \gg pendant les travaux sera en plus payé par \ll A \gg après consultation avec \ll B \gg . De plus, \ll B \gg réécrit le devis pour l'ajout et la reconstruction, et puis le devis pour la reconstruction est conservée comme preuve.

Article 7: Problème survenu

 \ll B \gg procède aux travaux selon le contenu discuté et décidé avec \ll A \gg , et lorsqu'un problème survient pendant les travaux, \ll B \gg doit le résoudre sans délai.

Article 8: Dépenses nécessaires

Dans les cas suivants, \ll A \gg doit d'abord payer les dépenses nécessaires réelles séparément à \ll B \gg .

- 1. En cas de déplacement professionnel pour ces travaux.
- 2. Dans le cas d'une demande d'achat et des travaux de \ll B \gg parmi les contenus autres que le devis.

Article 9 : Plan d'architecture - Nous nous sommes confirmés réciproquement que les dispositions ne s'appliquent pas au contenu de ces travaux.

 \ll B \gg doit préparer une copie du plan d'architecture terminé à \ll A \gg et le livrer à \ll A \gg pendant la durée du contrat.

Article 10 : Copyright de plan d'architecture - Nous nous sommes confirmés réciproquement que les dispositions ne s'appliquent pas au contenu de ces travaux.

Le copyright du livre de plan d'architecture appartient à "B", et il ne peut pas être utilisé et imité autrement que ces travaux.

Article 11: Réfection

Même s'il y a une raison de suspendre tout ou partie des travaux et de la conception pendant les travaux, \ll A \gg doit payer la rémunération de la partie déjà exécutée à \ll B \gg en discutant avec \ll B \gg .

Article 12: Retardement des travaux

Dans le cas où \ll B \gg retarde les travaux sans motif valable, \ll B \gg versera à \ll A \gg une indemnité de retard équivalente à 2 sur 1,000 du montant des travaux pour chaque jour.

Article 13: Réalisation des droits

La réalisation des droits découlant du présent contrat ne peut être transférée par un tiers ou annulée sans consentement réciproque.

Cependant, si l'un des \ll A \gg et \ll B \gg néglige intentionnellement d'exécuter le contrat ou lorsqu'il est reconnu que l'avancement du contrat est devenu invalide en raison d'un jugement objectif, il faut en aviser l'autre partie par document. A défaut de consentement réciproque dans les 30 jours à compter de la date de suspension après notification, le contrat pourra être résilié unilatéralement.

Article 14: Achèvement des travaux

Une fois les travaux terminés, \ll A \gg doit examiner et confirmer les travaux suffisamment, et s'il y a des défauts, demander à \ll B \gg de corriger et de construire les travaux avant l'ouverture. Lorsque \ll A \gg et \ll B \gg conviennent d'ouvrir le lieu des travaux, les travaux est reconnu comme achevés.

Article 15: Défaut survenu

La période de réfection des défauts de l'installation après l'achèvement doit être d'un an, mais en cas de défaut dû à des consommables ou à d'autres facteurs externes, \ll A \gg et \ll B \gg doivent discuter et se compromettre réciproquement.

Article 16: Et autres

Lorsqu'un problème non décrit dans le présent contrat se produit, $\ll A \gg et \ll B \gg$ doivent se consulter et décider sur la base de lieu commun.

Afin de prouver ce contrat, $\ll A \gg \text{et} \ll B \gg \text{conservent}$ une copie de chaque contrat signé.

Signature :

A - (Signature)

B - (Signature)

Suwoong KIM (Gérant de la société) 07 49 62 22 31

DOOPPA INTERNATIONAL

55 Avenue Marceau 75016 Paris - France Tél.: +33 (0)7 49 62 22 31 851 097 683 R.C.S Paris 공 사 명: 아파트 부분공사 (파리 15구 아파트)

공사내용: 협의된 견적서의 내용

1. 협의된 견적서의 모든 내용이 공사에 포함됩니다.

2. 발주자가 견적서에 없는 내용의 공사를 요구 할 경우 먼저 견적서를 작성하여 서로 협의합니다.

공사금액: 일금 이만오천칠백육십구 유로(부가세포함)

공사장소: 계약자 상세 기재

상기 공사명에 따른 인테리어(실내건축) 공사를 하기 위해 발주자 대표님

(주민등록번호기재) 를 "갑"이라 칭하고 도급자 Dooppa International(두빠인터내셔널)을 "을"이라 하며, 다음에 준하여 계약을 체결한다.

제 1 조[공사금액]

공사 금액은 일금 25 769 € (부가세포함)로 한다.

제 2 조[대금지불]

공사 대금 기불방법은 아래와 같이 하고 "갑"은 원활한 공사 진행과 공사 시한의 준수를 위하여 상호 신뢰에 입각하여 대금 기불을 철저히 이행한다.

1 차 : 공사 착수금(2022 년 07 월 일) 50% (12 884,50€)

2 차 : 공사 중도금(2022 년 08 월 일) 30% (7 730,70 €)

3 차 : 공사후 잔금(2022 년 09 월 일) 20% (5 153,80 €)

제 3 조[권한부여]

공사 시설물에 대한 일체의 권한은 준공 승인까지 "을"이 가지며, 잔금지불 후 "갑"에게 이를 양도한다.

제 4 조[공사기간]

공사기간은 계약일로부터 45 일(주말제외)로 한다.

(2022 년 07 월 25 일부터 2022 년 09 월 23 일까지)

단, 다음 각 호의 경우에는 공사 기간을 "갑"과 "을"의 상호 협의하에 그 기간을 변경할 수 있다.

- 1. 천재지변 또는 이에 준하는 사유 발생 시
- 2. "갑"의 계획 변경이나 추가 공사 내용 발생 시
- 3. "갑"의 공사 대금 지불 의무 불 이행 시

제 5 조[설계] - 본 공사 내용에 해당되지 않는 조항임을 서로 확인 함.

공사에 따른 설계는 "갑"과 "을"이 긴밀히 협의하여 결정하고, 설계제작은 "갑"이 "을"에게 위촉한다.

제 6 조[재공사 금액]

"을"이 공사를 진행하는 중 "갑"의 설계변경으로 인한 수정, 추가 및 재공사로 인한 초과금액은 "갑"이 "을"에게 서로 협의하여 추가로 지불하여야 한다. 또한 "을"은 추가 및 재공사에 관한 견적서를 재작성하여 "갑"에게 제출하고 근거자료로 서로 보관한다.

제 7 조[문제발생]

"을"은 "갑"과 협의 및 결정 한 내용대로 공사를 진행하며, 공사진행 중 문제점이 발생하였을 때 "을"은 지체없이 이를 해결해야 한다.

제 8 조[소요경비]

"갑"은 "을"에게 다음 각 호의 경우에는 실제 소요경비를 별도로 우선 지급하여야 한다.

- 1.본 업무 진행을 위하여 출장한 경우
- 2. 견적 외의 내용 가운데 "을"에게 구입 및 시공을 의뢰한 경우

제 9 조[설계도] - 본 공사 내용에 해당되지 않는 조항임을 서로 확인 함.

"을"은 "갑"에게 완성된 설계도 1 부를 작성하여 계약기간 내에 납품하여야 한다.

제 10 조[설계도 저작권] - 본 공사 내용에 해당되지 않는 조항임을 서로 확인 함.

설계도서의 저작권은 "을"에게 있으며 본 공사 이외의 사용모방을 할 수 없다.

제 11 조[보수]

"갑"은 공사 중 전부 또는 일부의 공사 및 설계를 중단해야 할 사유가 발생하더라도 이미 진행된 부분에 대한 보수는 "갑"과 "을"이 협의하여 "갑"이 "을"에게 지불하여야 한다.

제 12 조[공사지연]

"을"이 정당한 사유없이 공사 업무를 지연시켰을 때에는 공사(설계)금액에 대하여 매 1 일 마다 1,000분의 2 에 해당하는 지체상금을 "갑"에게 지불하여야 한다.

제 13 조[권리이행]

본 계약에 의해 발생하는 권리이행은 상호간의 승낙없이 제 3 자에게 이양, 또는 해지할 수 없다.

단, "갑"과 "을"중 한쪽이 공히 고의적으로 계약이행을 태만히 하거나 객관적으로 판단하여 계약진행의 효력이 없어졌다고 인정되었을 때는 상대방에게 문서로 중지한 후 중지일로부터 30 일 이내 협의가 이루어지지 않을 때에는 일방적으로 계약을 해지할 수 있다.

제 14 조[공사완공]

공사완공은 "갑"이 충분히 검토, 확인 한 후 하자가 있을 경우엔 개업 전 "을"에게 수정을 지시, 시공토록하며, "갑"과 "을"이 합의 하에 인수인계하여 개업을 할 때에는 완공으로 인정한다.

제 15 조[하자발생]

준공 후 시설물에 대한 하자 보수 기간은 1 년으로 하되 소모품이나 기타 외부적인 요인으로 인한 하자의 발생시 "갑"과 "을"이 상호 협의하여 절충한다.

제 16 조[기타]

본 계약에 기재되지 아니한 사항이 발생하였을 때는 "갑"과 "을"이 상호 사회적 통념을 바탕으로 협의, 결정한다.

상기 계약을 증명하기 위하여 본 계약서를 2 부 작성하여 "갑"과 "을"이 서명, 날인하여 각각 1 부씩 보관한다.

2022 년 월 일

서명 :

읔 -

갑 - (인)

대표 : Suwoong KIM

0749622231

DOOPPA INTERNATIONAL

55 Avenue Marceau 75016 Paris - France Tél. : +33 (0)7 49 62 22 31 851 097 683 R.C.S Paris

DOOPPA INTERNATIONAL

DEVIS	

Conseils et Creations de projet d'amenagement d'interieur Renovation Total - Peinture - Menuiserie - Plomberie - Electricité Installation de cloision -Demolition - Nettoyage - L'Infographie en 2D&3D

Constatant la bonne execution du travail, acceptant les conditions generales et s'engageant a payer la somme demandee comptant.

SIGNATURE DU CLIENT

Date: Le 28/02/2022

Nom:

Adresse: 7 place de la Montagne du Goulet

Code Postal: 75015

Ville : Paris

Tel: 07 77 93 00 15

INTERVENTION A LA DEMANDE DU CLIENT

DESCRIPTION DES TRAVAUX

NO	NOM	DETAILS	UNITE	QTE	PRIX(€)		Main-d'oeuvre(€)		TOTAL HT		DIVERS
NO	NOW	DETAILS	ONTE		UNITE	TOTAL	UNITE	TOTAL	PRIX	TOTAL	DIVERS
	Débarras, Rangement, Déchets, Nettoyage	Tous les périodes des travaux									
	Coût du travail	Chef	Р	5	0,00	0,00	262,50	1 312,50	262,50	1 312,50	
	Cout du travair	Main-d'œuvre	Р	10	0,00	0,00	150,00	1 500,00	150,00	1 500,00	
1	Dépenses accessoires	ETC.	%	10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376,88	
	Matériaux	Matériaux	LOT	1	300,00	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00	sac à gravats, etc
	iviateriaux	Équipements	LOT	5	131,25	656,25	0,00	0,00	131,25	656,25	
	Total					956,25		2 812,50		4 145,63	
	Menuiserie	la cuisine complete : inclus (mo	ntage, tou	ite installat	tion des me	eubles)					
	Coût du travail	Chef	Р	5	0,00	0,00	262,50	1 312,50	262,50	1 312,50	
	Cout du travair	Main-d'œuvre	P	10	0,00	0,00	150,00	1 500,00	150,00	1 500,00	
	Dépenses accessoires	ETC.	%	10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421,13	
2	2 Matériaux	Liteau en bois	EA	50	2,55	127,50	0,00	0,00	2,55	127,50	
		Panneau en bois	IN EA.N	10	45,00	450,00	0,00	0,00	45,00	450,00	
		Plaque de plâtres	EA	5	33,00	165,00	0,00	0,00	33,00	165,00	
		Équipements	LOT	5	131,25	656,25	0,00	0,00	131,25	656,25	
	Total					1 398,75		2 812,50		4 632,38	
	Peinture										
	Coût du travail	Chef	Р	4	0,00	0,00	262,50	1 050,00	262,50	1 050,00	
	Cout du travair	Main-d'œuvre	Р	8	0,00	0,00	150,00	1 200,00	150,00	1 200,00	
	Dépenses accessoires	ETC.	%	10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317,50	
3	3 Matériaux	Enduit & Lissage	LOT	1	100,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	
		Peinture des parties	LOT	1	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	haute résistance
	Machaux	Peinture imperméable	LOT	1	100,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	
		Équipements	LOT	4	131,25	525,00	0,00	0,00	131,25	525,00	
	Total					925,00		2 250,00		3 492,50	

Dooppa International 1

	Électricié										
	Caût du travail	Chef	Р	4	0,00	0,00	262,50	1 050,00	262,50	1 050,00	
-	Coût du travail	Main-d'œuvre	Р	4	0,00	0,00	150,00	600,00	150,00	600,00	
	Dépenses accessoires	ETC.	%	10	0,00	0,00	0,00 0,00 0,00			317,50	
		Prises avec terre	LOT	1	400,00	400,00	0,00	0,00	400,00	400,00	
4		Interrupteurs	LOT	1	400,00	400,00	0,00	0,00	400,00	400,00	
	Matériaux	Les fils électrique	LOT	1	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	
		Les luminaires	LOT	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	non inclus
		Équipements	LOT	4	131,25	525,00	0,00	0,00	131,25	525,00	
	Total					1 525,00		1 650,00		3 492,50	
	Plomberies	robinet, baignoire, etc à besoin	: non incl	us, installa	tion inclus.						
	Coût du travail	Chef	Р	4	0,00	0,00	262,50	1 050,00	262,50	1 050,00	
	Cout du travair	Main-d'œuvre	Р	4	0,00	0,00	150,00	600,00	150,00	600,00	
5	Dépenses accessoires	ETC.	%	10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287,50	
5	Matériaux	Les tuyaux (en cuivre et pvc)	LOT	ar	300,00	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00	raccord inclus
		Matériaux auxiliaires	LOT	7710	400,00	400,00	0,00	0,00	400,00	400,00	
		Équipements	LOT	4	131,25	525,00	0,00	0,00	131,25	525,00	
	Total					1 225,00		1 650,00		3 162,50	
	Carrelage	Carrelage mural: non inclus									
	Coût du travail	Chef	Р	4	0,00	0,00	262,50	1 050,00	262,50	1 050,00	
	Cour du travair	Main-d'œuvre	Р	4	0,00	0,00	150,00	600,00	150,00	600,00	
6	Dépenses accessoires	ETC.	%	10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123,68	
		Matériaux auxiliaires	LOT	1	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	colle et joint
	Matériaux	Sous-couche	LOT	1	50,00	50,00	0,00	0,00	50,00	50,00	
		Équipements	LOT	4	131,25	525,00	0,00	0,00	131,25	525,00	
	Total					775,00		1 650,00		2 548,68	
	TOATL HT					6 805		12 825		21 474	
Certifie		e mon appartement ou pavillon est a			deux ans,					TOTAL HT	21 474 €
Fait a de	emande de l'interesse pour la societ	T.V.A 10% et qu'il est bien destine a e DOOPPA INTERNATIONAL - 55 AV			IS					T.V.A 10%	
	DOOPPA INTE	ERNATIONAL				X				T.V.A 20%	4 295 €
							1			TOTAL TTC	25 769 €
Fait à Signa	Paris 75016 Par ture Tél.: +33 (0) 851 097 685	is - France 7 49 62 22 31 3 R.C.S Paris Siege Social DOOPPA	Le 28/0		AV MARCE	AU 75116 PA	ARIS - TEL (07 49 62 22 3	1		

Siege Social DOOPPA INTERNATIONAL 55 AV MARCEAU 75116 PARIS - TEL 07 49 62 22 31 S.A.R.L au capital de 2000,00 - N'SIRET RCS 851 097 683

Dooppa International

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE This document is the property of KEBHanaBank.

CE RELEVE EST DESTINE A ETRE REMIS, SUR LEUR DEMANDE, A VOS CREANCIERS OU DEBITEURS FRANCAIS OU ETRANGERS, APPELES A FAIRE INSCRIRE DES OPERATIONS A VOTRE COMPTE (VIREMENTS, PAIEMENT DE QUITTANCES, ETC)

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

TITULAIRES DU COMPTE

DOOPPA INTERNATIONAL

55 AVENUE MARCEAU

75016 PARIS, 75016

CODE BANQUE -	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE -	T DOMICILIATION
				KEB HANA BANK
				PARIS
14989	00001	22203006600	27	38 AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES 75008 PARIS
				Tel.: (01)-53671200

BAN							BIC
FR76	1498	9000	0122	2030	0660	027	KOEXFRPP

